

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres

Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	22
Votant	30

Date de convocation 17/10/2023

DETR 2024 :

Travaux de remplacement des canalisations d'eau potable en PVC installées avant 1980 en raison de présence de CVM

Délibération n°28-2023

Séance du 23 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt trois octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 en session ordinaire à la Salle des Fêtes de Claveyson sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Thierry DESSERTENNE, Gérard ESCOFFIER, Max FIGUET, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Alain NOIR, Patrice REBOULLET, Ludovic ROBERT, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN et Stéphanie SEVENIER.

Excusés et absents : Armeline AUDRIEU, Céline BLAIN, Romain BOITEL, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Mickaël CHAZALON, Agnès CHRIST, Anthony DOSSARD, François FAURE, Claude FOUREL, Romaric FOURT, Alexandre GUILLIEN, Hervé JACQUET, Alain LACROIX, Philippe RIGNOL, Lilian ROBIN, Cédric ROUSSELLET, Jean-Marc ROZIER et Daniel SIRERA.

Pouvoirs : Armeline AUDRIEU donne pouvoir à M. Patrice REBOULLET, Céline BLAIN donne pouvoir à M. Norbert COQUERAY, Yves CHAREYRE donne pouvoir à M Ludovic LACROIX, Mickaël CHAZALON donne pouvoir à M. Marin DERNAT, Agnès CHRIS donne pouvoir à M. Thierry DESSERTENNE, François FAURE donne pouvoir à M. Pierrick FRIZE, Jean-Marc ROZIER donne pouvoir à M. Alain NOIR, Daniel SIRERA donne pouvoir à M. David BOUVIER.

Le Président rappelle que dès 2013, à partir des données patrimoniales des unités et réseaux de distribution, le syndicat avait réalisé l'identification des tronçons de canalisations susceptibles de contenir du CVM résiduel risquant de migrer vers les eaux distribuées (canalisations en PVC antérieures à 1980 et temps de séjours de l'eau supérieur à 2 jours). Depuis 2017, la mise en place d'une auto surveillance sur 24 points du réseau permet de suivre le facteur risque de relargage du CVM dans les réseaux. En 2021, conformément à la nouvelle instruction ministérielle d'avril 2020, il a été décidé de définir un nouveau programme de suivi renforcé et déplacé sur d'autres points de mesures. Ainsi, un programme pluriannuel (de 2022 à 2024) d'analyses en chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée a été défini dès 2022 sur certains points du réseau.

Le Président indique que suite aux analyses de la campagne 2023, ayant eu lieu de juin à septembre 2023, 12 points sur 59 points suivis ont dépassés la limite de qualité de 0,5 µg/L. Parmi ces 12 points, 5 ont dépassés au moins une fois la limite de 5 µg/L, limite qui définit un retour à la conformité de l'eau dans un délai de 3 mois. Aussi, il convient de mettre en place un plan d'actions correctives en lien avec l'ARS, à savoir procéder au remplacement des tronçons de canalisations à l'origine de la non-conformité en CVM pour ces 5 points. Ce type d'opération d'investissement est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 sur la base d'un taux de subvention unique fixé à 25%. Le montant des travaux subventionnables est plafonné à 1 200 000 € HT.

Le Président informe que l'estimation globale de l'opération s'élève à 965 500 € HT. Il précise qu'à ce jour cette opération fera également l'objet d'une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- autofinancement et emprunt	434 475 €
- DETR	241 375 €
- AERMC.....	289 650 €
Total.....	965 500 € HT

Le Comité Syndical, après avoir entendu le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à solliciter la DETR 2024 pour le financement de cette opération à caractère de remise en conformité de l'eau distribuée vis-à-vis du paramètre CVM.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,

David BOUVIER

